

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 482

24 mai 2005

### SOMMAIRE

@quinus S.A., Luxembourg . . . . .	23117	Hipermark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23127
Abacab, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23111	Hysope Investment S.A., Luxembourg . . . . .	23132
Aloha International S.A., Luxembourg . . . . .	23091	I-Con S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	23109
Amicale Institut Saint Joseph Betzdorf, A.s.b.l., Betzdorf . . . . .	23100	Iledor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23091
Auf Bruch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	23090	INTERCULTURES, Compagnie Internationale de Cultures S.A.H., Luxembourg . . . . .	23131
Barrespar S.A.H., Luxembourg . . . . .	23100	Institut de Beauté Bellissima, S.à r.l., Esch-sur- Alzette . . . . .	23099
Biofilux Nutrition S.A., Luxembourg . . . . .	23095	International Carbon and Minerals S.A., Luxem- bourg . . . . .	23109
Blamar S.A.H., Luxembourg . . . . .	23124	International Real Estate Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	23126
Boa Nova, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	23094	Iridium Finances S.A., Luxembourg . . . . .	23090
Bondi S.A., Luxembourg . . . . .	23126	Itrosa S.A., Luxembourg . . . . .	23131
Brickedge S.A., Luxembourg . . . . .	23134	J.V.D. Constructions, S.à r.l., Schifflange . . . . .	23110
Buzon S.A., Luxembourg . . . . .	23127	J.V.D. Constructions, S.à r.l., Schifflange . . . . .	23111
C.D.M. S.A.H., Luxembourg . . . . .	23133	Jamlux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	23094
C.E.C.F. S.A., Luxembourg . . . . .	23117	Kentia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	23133
C.W.A., S.à r.l., Rodenbourg . . . . .	23109	Kinase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23126
C.W.A., S.à r.l., Rodenbourg . . . . .	23110	Labmed Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23124
Camelides S.A., Luxembourg . . . . .	23117	Lande S.A., Luxembourg . . . . .	23117
Cofint S.A., Luxembourg . . . . .	23099	Lucky-Invest Holding S.A., Diekirch . . . . .	23114
Comptabilité Générale et Eurolation, S.à r.l., Strassen . . . . .	23113	Maestral Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	23130
D.C.T. S.A., Diekirch . . . . .	23114	Marite S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	23124
Dilfin S.A., Luxembourg . . . . .	23128	Mariva Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23128
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	23125	Marquise S.A., Luxembourg . . . . .	23135
Dormy Invest S.A., Strassen . . . . .	23123	Meridel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23136
Dormy Invest S.A., Strassen . . . . .	23123	Monte Carlo International Real Estate S.A., Luxem- bourg . . . . .	23136
Dose S.A., Luxembourg . . . . .	23114	Morganite Luxembourg S.A., Windhof . . . . .	23095
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem . . . . .	23113	Mosaïc Line S.A., Dudelange . . . . .	23113
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23135	Noris Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23090
European Financial Control S.A., Luxembourg . . . . .	23132	O. Metall-Luxembourg S.A., Heinerscheid . . . . .	23092
Fedi S.A.H., Luxembourg . . . . .	23124	O. Metall-Luxembourg S.A., Heinerscheid . . . . .	23092
Financière du Stuff S.A., Luxembourg . . . . .	23114	O. Metall-Luxembourg S.A., Heinerscheid . . . . .	23092
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	23125	O. Metall-Luxembourg S.A., Heinerscheid . . . . .	23093
Fire & Accident Control S.A., Schuttrange . . . . .	23103	Oberweis Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	23092
First Web S.A., Luxembourg . . . . .	23133	Pas-Yves International S.A., Luxembourg . . . . .	23131
Fonds de pension du Groupe Siemens à Luxem- bourg, Assep, Luxembourg-Hamm . . . . .	23103	Peculium Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23134
Gama Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23120	Pelzer Luxembourg S.A., Rodange . . . . .	23093
(La) Grande Casse S.A., Luxembourg . . . . .	23132		
Henry S.A., Luxembourg . . . . .	23123		

<b>PI-VI International Holding S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>23120</b>	<b>Soclair Commerciale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23135</b>
<b>Plantations des Terres Rouges S.A. - PTR, Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>23134</b>	<b>Soclair Equipements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23129</b>
<b>PRO Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23103</b>	<b>Sogeco Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23104</b>
<b>Promotion Millewee, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>23112</b>	<b>Sorol S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23123</b>
<b>Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>23128</b>	<b>Starlux International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23132</b>
<b>Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23110</b>	<b>Sunlite Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23135</b>
<b>Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23113</b>	<b>Talent Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23108</b>
<b>Schlumberger Europa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23102</b>	<b>Taxis-Ambulances Morgado, S.à r.l., Esch-sur- Alzette . . . . .</b>	<b>23092</b>
<b>Schlumberger Europa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23108</b>	<b>Techno Gama S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>23099</b>
<b>Schwaenzschull Dikkrich, A.s.b.l. . . . .</b>	<b>23091</b>	<b>Texanox Lux S.A.H, Luxembourg . . . . .</b>	<b>23126</b>
<b>SHA Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23123</b>	<b>Thermic Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23103</b>
<b>Shaf Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23103</b>	<b>Time Tech Computer, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23109</b>
<b>Sicea Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23125</b>	<b>Topaze Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23130</b>
<b>Sintex Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23099</b>	<b>Vector S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23128</b>
<b>SOCFINAL, Société Financière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23127</b>	<b>Waldbillig-Solar 1 S.C., Beckerich . . . . .</b>	<b>23118</b>
<b>Socfinasia S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23130</b>	<b>Waldbillig-Solar 2 S.C., Beckerich . . . . .</b>	<b>23120</b>
<b>Société de Gestion Fiduciaire, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>23091</b>	<b>Watercreek Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23129</b>
		<b>Wauremont Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23129</b>
		<b>Whitby Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23094</b>

**AUF BRUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 1, rue Saint Vincent.

R. C. Luxembourg B 81.411.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour AUF BRUCH, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(010932.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**IRIDIUM FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.644.

—

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIDIUM FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(010948.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**NORIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.505.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour NORIS FINANCE HOLDING S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(010885.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social de 27.500,- EUR.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 44.531.

*Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 3 janvier 2005*

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l. ayant siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, déclare avoir établi en date du 3 janvier 2005 une succursale située 46A, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg et ayant comme activité l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable, l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financières ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique, ainsi que toutes activités relatives à la domiciliation.

La succursale ne sera valablement engagée que moyennant la signature obligatoire et incontournable de Monsieur Yvon Hell, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, en sa qualité de gérant technique de la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant toute capacité pour exercer les activités décrites ci-dessus conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05813. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008925.3/1185/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

**SCHWAENZSCHULL DIKKRICH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Mise à jour des statuts votés le 17 mars 1982 publiés au Mémorial C n° 131 du 16 juin 1982 page 5788 modifiés une première fois le 5 janvier 1994, enregistré le 31 janvier 1994, vol. 252, fol. 37, case 5.

**Art. 7.** La premier alinéa est changé comme suit:

«L'association est administrée par un conseil d'administration composé entre 3 et 13 membres élus et révocables par l'assemblée générale.»

Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. DSO-BA00025. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(900056.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 janvier 2005.

---

**ILEDOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 40.861.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(010561.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**ALOHA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BB07819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

Le domiciliataire

Signature / Signature

(010621.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**O. METALL-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R. C. Luxembourg B 91.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2005.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

(900116.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

---

**O. METALL-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R. C. Luxembourg B 91.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX00458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2005.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

(900117.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

---

**O. METALL-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.

R. C. Luxembourg B 91.682.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2005.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

(900118.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

---

**OBERWEIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 81.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010625.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**TAXIS-AMBULANCES MORGADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 136, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 62.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010696.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**O. METALL-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2B.  
R. C. Luxembourg B 91.682.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 janvier 2005.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

(900119.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2005.

**PELZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 85.770.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2004*

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le président met aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour:

1.a. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de la démission du 27.02.2004 de Monsieur Dominique Kottgen, administrateur de sociétés, demeurant 39B, rue Jean Volders, à B-4340 Awans, comme administrateur-délégué avec effet au 18 février 2004. L'assemblée prend connaissance de cette démission, l'accepte et révoque Monsieur Dominique Kottgen, prénommé, en même temps comme administrateur. L'assemblée lui donne décharge pour son mandat passé avec effet au 18 février 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1.b. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de la démission du 15 décembre 2003 de la société ECM S.A., société anonyme de droit belge ayant son siège à B-1050 Bruxelles, comme administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'assemblée prend connaissance de cette démission et l'accepte. L'assemblée lui donne décharge pour son mandat passé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.a. L'assemblée générale extraordinaire nomme avec effet rétroactif au 18 février 2004 Monsieur Guy Kuypers, administrateur de sociétés, demeurant 91, rue de la Consolation, à B-1030 Bruxelles, comme administrateur et comme administrateur-délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2.b. L'assemblée générale extraordinaire nomme avec effet immédiat Monsieur Lieven Cuvelier, administrateur de sociétés, demeurant 19, Kapellenhoflaan, à B-2980 Zoersel, comme administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'assemblée générale extraordinaire confirme la composition actuelle du conseil d'administration:

- SOFINDEV S.A., société anonyme de droit belge ayant son siège à B-1000 Bruxelles, 11, rue des Colonies, administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- ADVENT MANAGEMENT BELGIUM S.A., société anonyme de droit belge ayant son siège à B-1000 Bruxelles, 11, rue des Colonies, administrateur;

- Monsieur Guy Kuypers, administrateur de sociétés, demeurant 91, rue de la Consolation, à B-1030 Bruxelles, administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Lieven Cuvelier, administrateur de sociétés, demeurant 19, Kapellenhoflaan, à B-2980 Zoersel, administrateur;

- Monsieur Ghislain Thus, administrateur de sociétés, demeurant 151G, Mechelsbaan, à B-3270 Scherpenheuvel, administrateur.

Les mandats des membres du conseil d'administration prendront fin avec l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. L'assemblée générale extraordinaire confirme le commissaire en fonction, à savoir FN-SERVICES S.à r.l. (anc. FIDUNORD S.à r.l. - modification de nom le 29 janvier 2004), route de Stavelot 144, à L-9991 Weiswampach. Le mandat du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour dépôt auprès du registre de commerce et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 7 décembre 2004.

*Pour PELZER LUXEMBOURG S.A*

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA00211. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(009061.3/667/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

**JAMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 7, rue Saint Vincent.  
R. C. Luxembourg B 71.192.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010700.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**BOA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.  
R. C. Luxembourg B 80.389.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010705.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**WHITBY INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.313.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITBY INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 septembre 1998, numéro 697. La société a été mise en liquidation suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2004, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du Commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de confier à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire le mandat d'accomplir toutes les formalités en rapport avec la clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(011623.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**BIOFILUX NUTRITION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010707.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof.

R. C. Luxembourg B 7.776.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MORGANITE LUXEMBOURG S.A. (R.C.S.L. numéro B 7.776), établie et ayant son siège social à Windhof, constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1967, publié au Mémorial C numéro 4 du 10 janvier 1968 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 14 mars 1994.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Wolff, administrateur de société, demeurant à Platen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Françoise Giraud, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquen-

ce, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, portant les signatures des comparants, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

### 1. Capital social

Le capital social est converti de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) en EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents).

Puis il est augmenté par un apport en espèces de EUR 4.212,95 (quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-quinze cents) pour être porté au montant total de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

### 2. Objet social

L'objet de la société est élargi de sorte qu'il convient d'ajouter à l'article 4 des statuts le texte suivant:

«La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

### 3. Refonte des statuts

L'assemblée estime que le texte et la présentation des statuts de la société sont obsolètes et, tenant compte des résolutions qui précèdent, prie le notaire d'acter la décision des associés d'opérer une refonte des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

#### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ciaprès créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MORGANITE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof (Commune de Koerich).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet

a) l'usinage de carbone, de graphite et de tous produits composés ou similaires, la commercialisation et la représentation de ces produits et l'accomplissement de toutes opérations industrielles, commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement;

b) l'exploitation d'un atelier électro-mécanique en entreprenant des travaux d'installation, de réparation et d'entretien à la fois dans le domaine électrique, électro-technique, mécanique générale et mécanique de précision y compris le commerce de machines-outils, d'outillages et d'accessoires en général.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre-



ment, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La cession à titre onéreux des actions ou leur transmission à titre gratuit, tant entre vifs qu'à cause de mort, se fait librement au profit des autres actionnaires.

Toute cession entre vifs et toute transmission à cause de mort d'actions autres que celles ci-dessus permises sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires, dans les conditions et suivant les distinctions fixées ci-après.

Ce droit de préemption ne pourra cependant pas être invoqué envers une personne morale actionnaire lorsque, par suite de dissolution de cette personne morale, les actions détenues par elle seront cédées ou transmises de quelque manière que ce soit à une autre personne morale qui continue la personne ou les opérations de la personne morale dissoute ou dans laquelle les actionnaires de celle-ci auront une participation majoritaire.

Aux effets ci-dessus toute cession et toute transmission projetées sont notifiées à la société par lettre recommandée indiquant les numéros des actions, les noms, prénoms, profession; domicile et nationalité du ou des bénéficiaires et, s'il y a lieu, le prix et les modalités de la cession; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre et de toutes pièces justificatives de la cession ou de la mutation.

Au cas où, d'après les dispositions qui précèdent, il n'y a pas lieu à exercice d'un droit de préemption, la cession ou la transmission des actions au nom du ou des acquéreurs est régularisée par le Conseil d'Administration sur production des documents prévus par l'article 40 de la loi.

Au cas où il y a lieu à exercice d'un droit de préemption, le Conseil d'Administration, agissant au nom et pour compte du cédant ou des ayants-cause de l'actionnaire décédé, offre les actions dont la cession ou la transmission est projetée aux autres actionnaires. Cette offre est faite dans la quinzaine suivant la réception de la notification prévue ci-avant, par lettre recommandée avec accusé de réception et elle contient l'indication du nombre et du prix des actions à céder ou à transmettre ainsi que toutes autres modalités de la cession ou de la transmission.

Les actionnaires ont le droit d'acquérir les actions en question par préférence à tous autres cessionnaires ou acquéreurs et en proportion des actions qu'ils détiennent eux-mêmes. Ils disposent d'un délai de un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur désir d'acquérir les dites actions.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En cas d'exercice partiel par les actionnaires de leur droit de préemption, le Conseil d'Administration, agissant comme dit ci-dessus, offre les actions dont la cession ou la transmission est projetée, aux autres actionnaires. Cette offre est faite dans la quinzaine suivant l'expiration du prédit délai de un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception et elle contient les mêmes indications que celles fixées ci-dessus.

Les actionnaires ont le droit d'acquérir les actions en question par préférence à tous autres cessionnaires ou acquéreurs et en proportion des actions qu'ils détiennent eux-mêmes. Ils disposent pareillement d'un délai de un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la société, leur désir d'acquérir les dites actions.

Si dans les cas prévus ci-dessus les parties intéressées n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le prix à payer pour l'acquisition de ces actions par un ou plusieurs autres actionnaires, l'évaluation de ce prix sera faite par un expert désigné d'un commun accord entre toutes les parties intéressées et, à défaut d'accord entre elles, à la requête de la partie la plus diligente, l'autre ou les autres dûment appelées, par le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Cet expert statuera en amiable compositeur et sa sentence sera sans recours.

En cas de non-exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, la cession ou la transmission des actions sur lesquelles ce droit n'aura pas été exercé est libre.

En cas d'exercice du droit de préemption par les actionnaires, la cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office par le Conseil d'Administration; sur la signature de son Président sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions ou de ses ayants-droit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze jours de l'acquisition, avec avertissement d'avoir à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession, lequel n'est pas productif d'intérêts.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transmission d'actions, même aux adjudications publiques en vertu de décision de justice ou autrement.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mars à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute, après s'être identifié, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: P. Wolff, V. Baraton, A.F. Giraud, C. Mines

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 431, fol. 48, case 2. – Reçu 42,13 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 janvier 2005.

C. Mines.

(009128.3/225/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

**TECHNO GAMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. um Monkeller.

R. C. Luxembourg B 89.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010710.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**COFINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 48.043.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(010712.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**INSTITUT DE BEAUTE BELLISSIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 74.525.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2004*

Messieurs Charles Hamer, Jean Arrou-Vignod et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an.

Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour SINTEX HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010841.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**BARRESPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.293.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(010715.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**AMICALE INSTITUT SAINT JOSEPH BETZDORF, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 2, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg F898.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq janvier,

entre les soussignés:

Lesquels soussignés et tous ceux qui seront admis par la suite comme membres, déclarent créer par les présentes une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, comme suit:

Entre les soussignés:

Germain Bruck, 6A, rue d'Olingen, L-6832 Betzdorf, luxembourgeois, Indépendant,

Marguerite Weber-Thimmesch, 8, rue des Bons-Malade, L-6462 Echternach, luxembourgeoise, Ménagère,

Patrick Schlim, 43, rue Principale, L-5290 Neuhæus luxembourgeois, Directeur commercial,

Margot Groff-Kaysen, 43, r. Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, luxembourgeoise, Ménagère,

Denise Voncken-Ferrin, 80, rue d'Oetrange, L-5411 Canach, luxembourgeoise, Retraitée,

Renée Theves 63, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, luxembourgeoise, Assistante d'hygiène sociale,

Marie-Josée Frank, 58, rue de Rodembourg, L-6950 Olingen, luxembourgeoise, Infirmière,

Guy Diederich 14, rue Principale, L-6931 Mensdorf, luxembourgeois, Prêtre,

Ute Thiltgen-Tauchhammer, 5, rue du Moulin, L-6933 Mensdorf, autrichienne, Psychologue,

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée AMICALE INSTITUT SAINT JOSEPH BETZDORF.

**Art. 2.** L'association a pour objet de contribuer au bien-être des personnes handicapées accueillies à l'Institut Saint Joseph à Betzdorf. L'association s'interdit toute activité politique.

**Art. 3.** L'association a son siège à L-6832 Betzdorf, 2, rue de Wecker. Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration.

La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II - Membres**

**Art. 4.** Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à sept.

Les membres forment seuls l'association, et ils exercent seuls les droits que les statuts et la loi reconnaissent aux associés.

Les signataires du présent acte sont les premiers membres de l'association.

La liste des membres sera déposée au greffe du tribunal civil de Luxembourg conformément à l'article 10 de la loi du 28 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 5.** Peut devenir membre actif toute personne physique qui s'intéresse aux problèmes des personnes handicapées et qui est agréée par le Conseil d'Administration.

La qualité de membre actif est seulement acquise après le paiement de la cotisation.

**Art. 6.** La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle ne pourra être supérieure à 50 euros par an.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes physiques qui ont rendu des services ou qui ont fait des dons à l'association.

**Art. 8.** La qualité des membres se perd:

1) par démission écrite adressée au Conseil d'Administration;

2) par non-paiement de la cotisation avant l'écoulement de l'année administrative (lier janvier au 31 décembre);

3) par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

**Art. 9.** Les membres démissionnaires ou exclus et les héritiers d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

### Chapitre III - Administration

**Art. 10.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de sept membres au moins élus pour un terme de trois ans par les membres présents à l'Assemblée Générale.

Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le Conseil d'Administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'administrateur ainsi désigné achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux pour la durée de 3 ans, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins 48 heures avant l'Assemblée Générale.

Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre des candidats est insuffisant.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs d'administration les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation de son président ou de quatre de ses membres. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Toute décision est prise à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix la proposition est rejetée.

**Art. 13.** Le Chargé de Direction de l'Institut St. Joseph ou son représentant est invité aux réunions du Conseil d'Administration en tant que membre consultant. Par ailleurs le Conseil d'Administration peut avoir recours à d'autres membres consultants en fonction des problèmes qui peuvent se présenter.

**Art. 14.** L'association est engagée en toute circonstance par deux signatures à condition que les signataires aient la fonction de président, vice-président ou secrétaire. L'association est aussi engagée par les signatures de quatre membres du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom du Conseil d'Administration à la diligence du président et, en cas d'empêchement, du vice-président.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé.

### Chapitre IV - Assemblée générale

**Art. 17.** L'Assemblée Générale se réunit chaque année au cours du 3<sup>e</sup> trimestre en séance ordinaire. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. La convocation pour l'Assemblée Générale sera faite par écrit au moins huit jours à l'avance et renseignera sur l'ordre du jour. Toute proposition signée par un nombre de membres égale au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix, si la loi ou les présents statuts ne le prévoient autrement. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée Générale et la majorité des voix des membres présents. Il sera loisible aux membres de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre sur présentation d'une procuration écrite, sauf pour le cas où la loi ou les présents statuts prévoient que les seuls membres présents sont admis au vote. Toutefois, chaque membre présent ne peut faire valoir qu'une seule procuration.

**Art. 18.** L'Assemblée Générale entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et les activités de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Deux réviseurs aux comptes, non membres du Conseil d'Administration, sont désignés annuellement par l'Assemblée Générale.

**Art. 19.** Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les décisions de l'Assemblée Générale avec indication du résultat du vote sont consignées dans un registre des procès-verbaux et signées par le président de l'Assemblée et le secrétaire. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance sans déplacement. Tous les membres ainsi que les tiers qui justifient d'un intérêt peuvent demander des extraits qui seront signés par le président ou un membre du conseil d'administration ainsi que le secrétaire.

**Art. 20.** L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour les affaires lui réservées par la loi et notamment en ce qui concerne:

- les modifications des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la dissolution de l'association;
- la fixation de la cotisation.

Les modifications des statuts se font d'après les dispositions de la loi concernant les associations sans but lucratif.

### Chapitre V - Vérification des comptes

**Art. 21.** Avant d'être soumis à l'Assemblée Générale, les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par les réviseurs aux comptes.

### Chapitre VI - Fonds social, Exercice social

**Art. 22.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des revenus pour services rendus,
- e) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 23.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

### Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

**Art. 24.** La dissolution et liquidation de l'association sont régies par les articles dix-huit et suivants de la loi concernant les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Après apurement du passif, l'excédent favorable reviendra à l'organisme gestionnaire YOLANDE ASBL pour être affecté à l'Institut Saint Joseph.

### Chapitre VIII - Dispositions générales

**Art. 25.** Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé à neuf.

2.- Le Conseil d'Administration se compose de:

- a) Président: Monsieur Patrick Schlim,
- b) Vice-président: Madame Ute Thiltgen-Tauchhammer,
- c) Trésorier: Madame Renée Theves,
- d) Secrétaire: Monsieur Germain Bruck,
- e) Membres: Monsieur Guy Diederich, Madame Marie-Josée Frank, Madame Margot Groff-Kaysen, Madame Denise Voncken-Ferring, Madame Marguerite Weber-Thimmesch.

3.- La cotisation initiale à verser par les membres fondateurs est fixée à 10,- EUR.

4.- Sont nommés réviseurs aux comptes:

Monsieur Guy Defraene, 141, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg,  
Monsieur Marc Allemang, 4, rue Marie-Astrid, L-2129 Howald.

Fait et signé à Betzdorf en autant d'exemplaires que de parties, le 5 janvier 2005

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07268. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010553.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

### SCHLUMBERGER EUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.643.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 14 janvier 2005 a accepté les démissions de Monsieur Gerlof Dijkstra, Monsieur Michel Bertrand et Monsieur Alain Deweweire de leur poste d'administrateur de la Société.

L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Abraham Verburg, Monsieur Darryl Rigot et Madame Eileen Hardell pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée a décidé de réélire BCV AUDIT & CONSULTANCY S.A. en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 janvier 2004.

Pour SCHLUMBERGER EUROPA

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010873.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.



**FIRE & ACCIDENT CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 62.410.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de FIRE & ACCIDENT CONTROL S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(010770.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**PRO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 35.662.

Les comptes annuels établis au 30 septembre 2004, ainsi que les informations et documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Signature.

(010812.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**THERMIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 37.083.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(010828.3/317/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**FONDS DE PENSION DU GROUPE SIEMENS A LUXEMBOURG, Association d'épargne-pension.**

Siège social: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers.  
R. C. Luxembourg I 2.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

J. Berg / J. Barbarini

(010834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**SHAF CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 15.846.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour SHAF CORPORATION S.A.H.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(010842.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 105.835.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourteenth of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Mr Guennadi Timtchenko, born in Armenia on November 9, 1952, residing at 10 rampe de Cologny, CH-1223 Geneva

and

Mrs Elena Timtchenko, born at Stavropolskin Alue (Russia) on December 21, 1955, residing at 10 rampe de Cologny, CH-1223 Geneva,

Both here represented by Mr Alain Noullet,

by virtue of a proxy given on 30th November 2004 in Geneva.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l.,

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares of 125.- (one hundred twenty-five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several manager A and one or several manager B. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of the manager A, or by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Mr Guennadi Timtchenko .....	50 shares
Mrs Elena Timtchenko .....	50 shares
Total: .....	100 shares

The appearing parties, represented as stated hereabove, declare to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Valuation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

#### *Extraordinary Shareholders' Meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Manager(s) A:

Mr Guennadi Timtchenko, 10 rampe de Cologny, CH-1223 Geneva

Manager(s) B:

Mr Alain Noullet, private employee, born in Bruxelles (B) on November 2, 1960, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a Manager A together with anyone of the Managers B.

2) The address of the corporation is fixed in 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

M. Guennadi Timtchenko, né en Arménie le 9 novembre 1952, demeurant au 10 rampe de Cologny, CH-1223 Genève et

Mme Elena Timtchenko, née à Stavropolskin Alue (Russie) le 21 décembre 1955, demeurant au 10 rampe de Cologny, CH-1223 Genève.

Tous deux représentés par M. Alain Noullet, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 30 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SOGECO PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et de un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique du gérant A ou par la signature conjointe d'un gérant A ensemble avec un des gérants B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription-Libération*

M. Guennadi Timtchenko .....	50 parts sociales
Mme Elena Timtchenko .....	50 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A:

M. Guennadi Timtchenko, domicilié au 10 rampe de Cologny, CH-1223 Genève

Gérants B:

M. Alain Noullet, employé privé, né à Bruxelles (B) le 2 novembre 1960, domicilié professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique du gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 14, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011575.3/202/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**TALENT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.147.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature

Mandataire

(010848.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**SCHLUMBERGER EUROPA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010876.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.



**I-CON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature

Mandataire

(010851.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**TIME TECH COMPUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.  
R. C. Luxembourg B 99.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature

Mandataire

(010853.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**INTERNATIONAL CARBON AND MINERALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 9.772.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2004*

Le conseil d'administration a à l'unanimité pris la résolution suivante:

En application de l'article 51 LSC, les administrateurs restants décident de coopter, Monsieur Philippe Wenner, demeurant à L-5698 Welfrange, Schleiwengaass 14, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Simon.

Il est donné pleine et entière décharge à Monsieur Robert Simon pour l'exercice de ses fonctions en tant qu'administrateur de la société et jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010860.3/1682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**C.W.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 2, rue d'Eschweiler.  
R. C. Luxembourg B 49.887.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Claude Wagner, directeur, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 2, rue d'Eschweiler,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

Qu'il est le seul et unique associé de la société C.W.A., S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrisch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49.887, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178 du 19 avril 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 16 avril 2002.

Ceci exposé, l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4240 Esch-sur-Alzette, 24, rue Emile Mayrisch, à L-6955 Rodembourg, 2, rue d'Eschweiler.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodembourg (Commune de Junglinster).»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Wagner, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2005, vol. 891, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2005.

J.-J. Wagner.

(011694.3/239/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**C.W.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6955 Rodembourg, 2, rue d'Eschweiler.

R. C. Luxembourg B 49.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2005.

J.-J. Wagner.

(011696.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 60.959.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 janvier 2005*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Matthew Turner en tant qu'administrateur.

L'assemblée générale nomme M. Antony Schneiter en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Matthew Turner, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010864.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**J.V.D. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3824 Schifflange, 32, cité Um Benn.

R. C. Luxembourg B 91.779.

L'an deux mille cinq, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Domingos Pereira Da Rocha, gérant de société, né à Terras de Bouro (Portugal) le 21 avril 1963, demeurant à L-3824 Schifflange, 32, cité Um Benn.

Le comparant a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée J.V.D. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 309 du 21 mars 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 554 du 22 mai 2003, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 91.779.

II. - Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales sous seing privé inséré dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 17 février 2004, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 19 février 2004, Référence: LSO AN/04316, dont un exemplaire a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

en date du 14 décembre 2004, que l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales appartient à l'associé unique prénommé.

III. - L'associé unique, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé datées du 17 février 2004, dont il a été question ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et appartiennent à l'associé unique Monsieur Domingos Pereira Da Rocha, gérant de société, né à Terras de Bouro (Portugal) le 21 avril 1963, demeurant à L-3824 Schifflange, 32, cité Um Benn.».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline à L-3824 Schifflange, 32, cité Um Benn, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Schifflange.».

*Troisième résolution*

L'associé unique confirme qu'il est gérant unique de la société depuis le 17 février 2004.

Depuis cette date la société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

IV. - Le comparant, agissant cette fois en sa qualité de gérant unique de la société, intervient de nouveau aux présentes et déclare se tenir, au nom de la société, les cessions de parts sociales, dont il a été question ci-avant, comme dûment significées.

V. - Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VI. - Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui, connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: D. Pereira Da Rocha, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> février 2005.

T. Metzler.

(011642.3/222/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**J.V.D. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3824 Schifflange, 32, cité Um Benn.

R. C. Luxembourg B 91.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> février 2005.

T. Metzler.

(011646.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**ABACAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 50.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

L. Sunnen.

(010881.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**PROMOTION MILLEWEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 72.856.

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Madame Eva-Maria Bischoff, commerçante, épouse de Monsieur Albert Schmit, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Schockmel, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 janvier 2005.
2. - Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Schockmel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 janvier 2005,
3. - Monsieur Christophe Schmit, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Schockmel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 janvier 2005,
4. - Monsieur Léon Klein, entrepreneur, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth, ici représenté par Monsieur Jean-Marie Schockmel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROMOTION MILLEWEE, S.à r.l., avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 80 du 25 janvier 2000, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 72.856.

II. - Le capital social de la société est fixé à LUF 1.260.000.- (un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois), soit une contre-valeur en euros d'environ EUR 31.234,58 (trente et un mille deux cent trente-quatre euros et cinquante-huit cents), représenté par 1.260 (mille deux cent soixante) parts sociales de LUF 1.000.- (mille francs luxembourgeois), soit une contre-valeur en euros d'environ EUR 24,78 (vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. - à Madame Eva-Maria Bischoff, préqualifiée, trois cent quinze parts sociales . . . . .	315
2. - à Monsieur Stéphane Schmit, préqualifié, trois cent quinze parts sociales. . . . .	315
3. - à Monsieur Christophe Schmit, préqualifié, trois cent quinze parts sociales. . . . .	315
4. - à Monsieur Léon Klein, préqualifié, trois cent quinze parts sociales . . . . .	315

Total: mille deux cent soixante parts sociales . . . . . 1.260

III. - Ensuite, les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, né à Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, pour assumer les fonctions de liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Les associés décident d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (ci-après dénommée la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous les actes et exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut, à ce sujet, s'en référer entièrement aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

23113

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Schockmel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 146S, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> février 2005.

T. Metzler.

(011682.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 60.959.

*Extrait des résolutions circulaires des administrateurs adoptées le 25 janvier 2005*

Les administrateurs décident de nommer M. Marc Küffer en tant que président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07464. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010867.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 décembre 2004.

Signature.

(010907.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, am Bruch.  
R. C. Luxembourg B 67.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

Signature.

(010908.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**MOSAÏC LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 65.654.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

23114

**D.C.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 98.768.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904374.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**LUCKY-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 93.495.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2004, réf. DSO-AX00380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 décembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(904379.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 décembre 2004.

**DOSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 85.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, sous la réf. LSO-BA06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

*Pour DOSE S.A.*  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

(010869.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**FINANCIERE DU STUFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.803.

STATUTS

L'an deux mille cinq le six janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1°) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. «SGG», avec siège social à Luxembourg, représentée aux présentes par Madame Françoise Dumont, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, en venu d'une procuration sous seing privé en date du 30 décembre 2004.

2°) LOUV, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, représentée aux présentes par Madame Françoise Dumont, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 décembre 2004.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux



### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est FINANCIERE DU STUFF S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association. en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cent) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi d'avril, à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1°) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.....	499 actions
2°) LOUV, S.à r.l. ....	1 action
Total: .....	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;

3. sont nommés administrateurs:

a) Madame Françoise Dumont, employée privée, née le 18 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg

b) Madame Ariane Vigneron, employée privée, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg

c) Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg

d) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, R.C.S Luxembourg B n° 89.272

4. Est nommé commissaire

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L - 1946 Luxembourg

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Dumont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 53, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(011290.3/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**LANDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.606.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, sous la réf. LSO-BA06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour LANDE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(010871.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**CAMELIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.346.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

CAMELIDES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010883.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**@QUINUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 89, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 93.242.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature

Mandataire

(010899.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**C.E.C.F. S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8009 Luxembourg, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.423.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 décembre 2004.

Signature.

(010904.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**WALDBILLIG-SOLAR 1 S.C., Société Civile.**  
Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R. C. Luxembourg E 567.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le 18 septembre

Entre les soussigné(e)s:

Madame Bender Martine, 22, rue de Christnach, L-7680 Waldbillig,  
Madame Koster Isabelle, 25, rue Lëtsch, L-7640 Christnach,  
Monsieur Mehlen Joël, 22B, Mëlldallerstrooss, L-7640 Christnach,  
Monsieur Mehlen Paul, 22, Mëlldallerstrooss, L-7640 Christnach,  
Monsieur Riehl Romain, 12, rue des Romains, L-6370 Haller,  
Monsieur Smit Willy, 8, um Bierg, L-7641 Christnach,  
Monsieur Sunnen Pierre, 14, rue Lëtsch, L-7640 Christnach,  
Monsieur Welsch Laurent, 22, rue de Christnach, L-7680 Waldbillig,  
ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»,

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil:

### Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est dénommée société civile WALDBILLIG-SOLAR 1 S.C.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi dans la commune de Waldbillig. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

### Titre 2 - Objet

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 28,62 kWp qui sera installée sur le toit du Hall Sportif Waldbillig à L-7680 Waldbillig, a Kilker. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

### Titre 3 - Engagements des associé(e)s

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 28,62 kWp, représenté par 180 parts sociales. Le montant du capital social est de 184.404,- EUR.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame Bender Martine a apporté 7 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 7/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Koster Isabelle a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Mehlen Joël a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Mehlen Paul a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Riehl Romain a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Smit Willy a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Sunnen Pierre a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Welsch Laurent a apporté 23 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 23/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes.** La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame Bender Martine, 7 parts sociales

Madame Koster Isabelle, 25 parts sociales

Monsieur Mehlen Joël, 25 parts sociales

Monsieur Mehlen Paul, 25 parts sociales

Monsieur Riehl Romain, 25 parts sociales

Monsieur Smit Willy, 25 parts sociales

Monsieur Sunnen Pierre, 25 parts sociales

Monsieur Welsch Laurent, 23 parts sociales.

### Titre 4 - Assemblée Générale

**Art. 7. Assemblée Générale.** L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quelle que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

**Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire.** Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

### Titre 5 - Administration et Gérance

**Art. 9. Nomination du gérant.** Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

**Art. 10. Mission et rémunération du gérant.** Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

**Art. 11. Responsabilité du gérant.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant.** Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

### Titre 6 - Fin de la société

**Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds.** La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

**Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales.** Tout(e) associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant, dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du (de la) nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

**Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat.** En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

### Titre 7 - Dispositions générales

**Art. 16.** Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Waldbillig, le 18 septembre 2004.

Signatures.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant:  
la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A., avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.
2. Contrat de gérance:  
Le contrat de gérance est approuvé.
3. Le siège social est établi à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss (modification de l'article 2).
4. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 19 février 2005 à 10.30 heures.

*Annexe: Description de la partie commune*

Aufdachmontagegestell: System Donauer Intersol inkl. aller Verbindungselemente für 15 Module (12 Stück)  
 Wechselrichter: SMA 3000 (8 Stück)  
 Fernüberwachung: - Sunny Boy Control Light mit GSM-Modem  
                           - Netzleitungsmodem (8 Stück)  
 DC-Verkabelung: 1.800 m Titanex halogenfrei 1 X 6mm<sup>2</sup>  
 AC-Verkabelung: 80 m NYY-J 5 X 35°

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07620. – Reçu 1854,04 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010573.3/000/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 58.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

(010913.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**GAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
 R. C. Luxembourg B 99.008.

Par décision du conseil d'administration du 18 janvier 2005, la démission de Madame J. Usher du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 6 janvier 2005.

Par décision du conseil d'administration de la société en date du 18 janvier 2005, Monsieur Craig Wiggill a été nommé administrateur avec effet à partir du 11 janvier 2005.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

T A M Bosman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010879.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**WALDBILLIG-SOLAR 2 S.C., Société Civile.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
 R. C. Luxembourg E 568.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize octobre.

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur Duschang Arno, 2, am Bierg, L-7649 Freckeisen,

Monsieur Feidt Marc, 48, rue Lëtsch, L-7640 Christnach

Monsieur Gratias Carlo, 17, rue André Hentges, L-7680 Waldbillig

Monsieur Mehlen Fränk, 47, rue du Hallerbach, L-6370 Haller

Monsieur Meyers Leo, 14, um Bierg, L-7641 Christnach

Madame Meyers-Majerus Viviane, 14, um Bierg, L-7641 Christnach

Madame Smit-Wildanger Laure, 8, um Bierg, L-7641 Christnach

Madame Wohl Simone, 22B, Mëlldallerstrooss, L-7640 Christnach

ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»,

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil:



### **Titre 1<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est dénommée société civile «WALDBILLIG-SOLAR 2 S.C.»

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi dans la commune de Waldbillig. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

### **Titre 2 - Objet**

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 28,62 kWp qui sera installée sur le toit du Hall Sportif Waldbillig à L-7680 Waldbillig, a Kilker. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

### **Titre 3 - Engagements des associé(e)s**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 28,62 kWp, représenté par 180 parts sociales. Le montant du capital social est de mille Euros (1.000,- EUR).

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur Duschang Arno a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Feidt Marc a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Gracias Carlo a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Mehlen Fränk a apporté 19 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 19/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Meyers Leo a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Meyers-Majerus Viviane a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Smit-Wildanger Laure a apporté 11 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 11/180 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Wohl Simone a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/180 du câblage et de l'infrastructure commune.

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes.** La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur Duschang Arno, 25 parts sociales

Monsieur Feidt Marc, 25 parts sociales

Monsieur Gracias Carlo, 25 parts sociales

Monsieur Mehlen Fränk, 19 parts sociales

Monsieur Meyers Leo, 25 parts sociales

Madame Meyers-Majerus Viviane, 25 parts sociales

Madame Smit-Wildanger Laure, 11 parts sociales

Madame Wohl Simone, 25 parts sociales.

### **Titre 4 - Assemblée Générale**

**Art. 7. Assemblée Générale.** L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quelle que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

**Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire.** Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

### Titre 5 - Administration et Gérance

**Art. 9. Nomination du gérant.** Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

**Art. 10. Mission et rémunération du gérant.** Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

**Art. 11. Responsabilité du gérant.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant.** Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- EUR. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

### Titre 6 - Fin de la société

**Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds.** La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

**Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales.** Tout(e) associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant, dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du (de la) nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

**Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat.** En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

### Titre 7 - Dispositions générales

**Art. 16.** Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Waldbillig, le 16 octobre 2004.

Signatures.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant:

la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A., avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

2. Contrat de gérance:

Le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss (modification de l'article 2).

4. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 19 février 2005 à 9.00 heures.

#### Annexe: Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell: System Donauer Intersol inkl. aller Verbindungselemente für 15 Module (12 Stück)

Wechselrichter: SMA 3000 (8 Stück)

Fernüberwachung: - Sunny Boy Control Light mit GSM-Modem  
- Netzleitungsmodem (8 Stück)

DC-Verkabelung: 1.800 m Titanex halogenfrei 1 X 6 mm<sup>2</sup>

AC-Verkabelung: 80 m NYY-J 5 X 35°

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07622. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010584.3/000/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**HENRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.602.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, sous la réf. LSO-BA06260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour HENRY S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(010875.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**SOROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 72.441.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, sous la réf. LSO-BA06263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour SOROL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(010878.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**SHA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

SHA FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(010888.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**DORMY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège administratif: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2004.

Signature.

(010909.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**DORMY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège administratif: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.287.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2004.

Signature.

(010912.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

23124

**FEDI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.914.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00167/660/14)

*Pour le Conseil d'Administration.*

**LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 48.028.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 2005 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2004.
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et pertes pour l'année 2004.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leur titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00439/502/16)

**MARITE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi 7 juin 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes et profits au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00440/502/19)

**BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 62.980.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01936/755/18)

Le Conseil d'Administration.

**FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01827/1017/14)

Le Conseil d'administration.

**DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année écoulée.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01917/755/20)

Le Conseil d'Administration.

**SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02047/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 3 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01937/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.426.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING  
which will be held on June 2, 2005 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (02048/795/15)

*The Board of Directors.*

**KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.588.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING  
which will be held on June 2, 2005 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (02049/795/15)

*The Board of Directors.*

**BONDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 102.342.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.



4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (02164/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

**HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02050/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**BUZON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.187.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02053/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 5.937.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 à 12.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation du solde bénéficiaire.
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 25 mai 2005 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg  
en Belgique: chez ING BELGIQUE S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

II (02099/1214/25)

Le Conseil d'Administration.

23128

**DILFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.181.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02082/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02083/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**VECTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 89.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

II (02084/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MARIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.260.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MARIVA HOLDING S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi, *31 mai 2005* à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02435/000/16)

Le Conseil d'Administration.

**WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02085/788/15)

Le Conseil d'Administration.

**WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

II (02086/788/17)

Le Conseil d'Administration.

**SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 17.638.

Les actionnaires sont invités à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège social rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, mercredi le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 17.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise concernant l'exercice 2004.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'année 2005.
7. Investissements 2005 et divers.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou se faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 31 mai 2005.

II (02317/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**TOPAZE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 96.281.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.30 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (02087/045/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**SOCFINASIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 10.534.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 à 11.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes, et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes, et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Communication des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 25 mai 2005 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg  
en Belgique: chez ING BELGIQUE S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

II (02100/1214/24)

Le Conseil d'Administration.

---

**MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.806.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02165/045/18)

Le Conseil d'Administration.

---

23131

**INTERCULTURES, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 6.225.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures à l'hôtel Parc Belle-Vue, Salle Pétrusse, 5, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux comptes et rapport du Réviseur.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Communication des bilan et compte de profits et pertes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 25 mai 2005 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg  
en Belgique: chez ING BELGIQUE S.A., 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, et agences.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

02101/1214/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**ITROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 56.222.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *1<sup>er</sup> juin 2005* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02102/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAS-YVES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 18.032.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

II (02174/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (02163/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROPEAN FINANCIAL CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.009.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02169/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LA GRANDE CASSE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.006.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (02223/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**STARLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 103.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;



3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02170/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**C.D.M. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.960.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02171/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIRST WEB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 74.162.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (02175/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *3 juin 2005* à 10.30 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (02221/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

23134

**BRICKEDGE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 56.635.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02176/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A. - PTR, Société Anonyme.**  
**Capital social: EUR 17.029.125,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.965.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *1<sup>er</sup> juin 2005* à 14.30 heures au siège social, 43, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2004;
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et annexes aux comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004;
3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2004;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'au 31 décembre 2004;
5. Questions diverses.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 24 mai 2005 au plus tard, aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: chez ING LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg,
- en France: chez le C.I.C. PARIS, Cicotitres, 4, rue des Chauffours, F-95014 Cergy-Pontoise.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai de cinq jours.

Pour vous permettre de vous faire représenter à cette réunion, nous vous adressons, ci-joint, un pouvoir que vous pourrez retourner au siège social de la société.

II (02179/000/28)

*Le Conseil d'Administration.*

**PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 64.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, le *30 mai 2005* à 10 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02315/1212/19)

*Le Conseil d'Administration.*

23135

**MARQUISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02228/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 14.00 heures, au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2004.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
5. Divers

II (02304/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 juin 2005 à 11.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (02312/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.637.

Les actionnaires sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège social, rue Kalchesbrück n° 7 à L-1852 Luxembourg, le mercredi le 1<sup>er</sup> juin 2005 à 16.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises concernant l'exercice 2004.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation du réviseur d'entreprises pour l'année 2005.

Les propriétaires de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée ou se faire représenter devront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social ou dans une banque ayant siège au Grand-Duché de Luxembourg.  
Les procurations sont à adresser au siège social avant le 31 mai 2005.

II (02375/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MERIDEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.169.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MERIDEL HOLDING S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 31 mai 2005 à 14.30 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02436/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 9.30 heures au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Vérification de la qualité des actionnaires et de l'authenticité de leurs titres
2. Information de l'Assemblée des actions entreprises par les administrateurs en vue de la protection des actifs de la société
3. Demande de remboursement des frais engagés par certains actionnaires
4. Disponibilité des actionnaires à refinancer la société
5. Information de l'Assemblée des actions entreprises dans le cadre des malversations dont la société a été victime
6. Information de l'Assemblée des cessions d'actifs telles qu'envisagées
7. Discussion du projet de comptes annuels au 31 décembre 2003
8. Nomination de Monsieur Marcello Mazzoccoli au poste d'administrateur
9. Divers

II (02551/322/20)

*Le Conseil d'administration.*

---